

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

PROCES-VERBAL

C.I.A.S DU FRONSADAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire

Du Lundi 4 mars 2024

Date de convocation : 20 février 2024

Nombre de délégués en exercice : 19

Nombre de délégués présents : 13

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.I.A.S du Fronsadais, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Membres élus présents : 6

Mme Sylvie BOULIN - M. Jean GALAND - Mme Mauricette EYHERAMONNO - Mme Caroline LESCOUL - Mme Nathalie LOCHON - Mme Marie-France REGIS.

Membres civils présents : 7

Mme Marie-Claude BIOGEAU - Mme Geneviève CANO-DUMONT - Mme Corinne CHAILLE - Mme Sylvie CHAUDET - M. Hugues De CHALUP - M. Christophe HENRY - M. Pascal TESSIER.

Pouvoir : 0

Excusés : M. Jean-Marie BAYARD - Mme Valérie GREAULT - Mme Laurine JANICOT - Mme Claude LARROCHE - Mme Véronique PARACHOU - Mme Martine TILLET FAURIE

Secrétaire de séance : Mme Corinne CHAILLE

1/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 13 Novembre 2023

Madame la Présidente soumet le compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) du Fronsadais en date du 13 Novembre 2023 à l'aval des Administrateurs du C.I.A.S.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du C.I.A.S en date du 13 Novembre 2023.

2/ Création d'un poste d'agent social à temps complet au 1^{er} avril 2024 par mutation externe de la commune du Bouscat vers le C.I.A.S du Fronsadais

Vu l'avis favorable du comité social et territorial réuni le 15 février 2024.

Il est proposé aux administrateurs du CIAS de créer un emploi d'agent social à 35h00 dans le cadre d'une mutation externe de la commune du Bouscat vers le CIAS du Fronsadais qui prendrait effet en 2024 dès que l'agent se sera acquitté de sa période de préavis auprès de son dernier employeur.

Madame la présidente rappelle, que cette candidature fait suite à la fermeture du CCAS de la commune du Bouscat.

Le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

GRADE(S) ASSOCIE(S)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent social	C	17	17	31h30
Agent social	C	1	1	26h00
Agent social	C	0	1	35h00

Madame la présidente demande aux administrateurs du CIAS du Fronsadais de valider cette candidature et cette création de poste.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

➤ Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De créer en 2024 un emploi d'Agent social à temps complet par mutation externe afin d'accueillir un agent qui devra au préalable s'acquitter de son préavis auprès de son dernier employeur
- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

3/ Revalorisation au 1^{er} mai 2024 du tarif de prestation des aides à domicile pour les usagers sans prise en charge.

Madame la Présidente énonce que certains bénéficiaires du service d'aide à domicile règlent les prestations de leurs aides à domicile sans avoir de prise en charge par un organisme.

Afin de s'aligner sur le tarif plancher national, une augmentation de 0,50 centimes doit s'effectuer.

Ce nouveau tarif sera appliqué uniquement pour les prestations en semaine (du lundi au samedi inclus).

Considérant la proposition tarifaire suivante :

- 23,50 euros de l'heure de prestation (soit une augmentation de + 0,50 euros de l'heure).

Considérant qu'il sera fait application de ce nouveau tarif à compter du 1^{er} mai 2024.

Aucune augmentation de tarif ne sera donc appliquée à ces bénéficiaires les dimanches et les jours fériés.

Il est demandé aux administrateurs du C.I.A.S de valider cette augmentation.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

➤ Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, la revalorisation au 1^{er} mai 2024 du tarif de prestation des aides à domicile pour les usagers sans prise en charge.

4/ Questions diverses

La séance prend fin à 19 H40.

La secrétaire de séance



Corinne CHAILLE



La Présidente du C.I.A.S du Fronsadais



Marie-France REGIS